

Systeme d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis)

Année scolaire 2018 2019

4 décembre 2019

Préparation au rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme)

Sommaire

- ❖ **Présentation de l'enquête Sivos**
- ❖ **Principaux résultats**
- ❖ **Identification des discriminations dans Sivos**
- ❖ **Nature des incidents liés aux discriminations dans Sivos**
- ❖ **Les victimes des discriminations dans Sivos**
- ❖ **Suites données aux incidents à caractère discriminatoire dans Sivos**

Présentation de l'enquête Sivis (1/3)

- Enquête mise en place en 2007.
- Label de qualité statistique renouvelé par le CNIS en juin 2019, avec le caractère obligatoire.
- Les chefs d'établissements déclarent chaque mois si des incidents ont eu lieu en décrivant leurs grandes caractéristiques.
- Enquête centrée sur les incidents les plus graves.

Les incidents recensés dans Sivis (2/3)

Atteinte aux personnes	Violence verbale (orale ou écrite)
	Violence physique
	Violence à caractère sexuel
	Atteinte vie privée via les réseaux sociaux notamment
	Racket ou Vol contraint
Atteinte aux biens	Vol
	Dommage aux locaux ou au matériel
	Dommage aux biens personnels
Autres type d'atteinte	Trafic ou consommation de stupéfiants
	Port et/ou consommation d'alcool
	Intrusion sans violence
	Suicide ou tentative de suicide
	Port d'arme à feu (sans violence)
	Port arme autre qu'à feu (sans violence)
	Atteinte à la laïcité
Autre fait	Autre fait de violence

Présentation de l'enquête Sivis (3/3)

- Pour Sivis 2018 2019, l'échantillon du second degré de 2017 est reconduit jusqu'à la rentrée 2021 :
 - 1 330 établissements dont 900 dans le public et 330 dans le privé sous contrat ;
 - le taux de sondage des établissements est de 12,5 % après 43 % en 2016-2017; avec un taux de renouvellement de 60 %.
- Les efforts de relance téléphonique entrepris ont permis de maintenir un taux de réponse satisfaisant :
 - 61 % des établissements du public et du privé sous contrat sont retenus cette année dans les analyses.

Principaux résultats 2018-2019 (1/2)

Pour la première fois, les résultats diffusés portent sur l'ensemble du second degré, secteurs public et privé sous contrat confondus.

- 12,2 incidents graves pour 1 000 élèves contre 10,4 l'année précédente.
- Un établissement sur trois ne déclare aucun incident, un sur cinq en déclare 10 ou plus.
- Le degré d'exposition à la violence diffère suivant les établissements, leur type ou leur profil social.

Principaux résultats 2018-2019 (2/2)

- Mesurées pour la première fois à partir de cette enquête, les atteintes à la laïcité représentent 1 % de l'ensemble des faits graves.
- Environ 9 incidents graves sur 10 sont commis par des élèves, très majoritairement des garçons.
- Entre élèves, les victimes sont souvent du même sexe que les auteurs (plus de 7 fois sur 10).
- Enfin, les violences entre collégiens ou lycéens impliquent des élèves d'âge différent dans 1 cas sur 3.

Identification des discriminations dans Sivis (1/3)

- Dans l'enquête, la question relative à la « motivation » du fait de violence permet d'identifier les discriminations
 - racistes
 - antisémites
 - xénophobes.

Identification des discriminations dans Sivis (2/3)

- Stabilité en nombre et en proportion des incidents à caractère discriminatoire.

		2017-2018	2018-2019
Incidents à caractère raciste, xénophobe ou antisémite	Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves	0,3	0,3
	En proportion des incidents graves	3,2%	2,9%
Ensemble	Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves	10,4	12,2

- Le nombre d'actes à motivation raciste, xénophobe ou antisémite est stable quel que soit le type d'établissement.

		2017-2018	2018-2019
Collèges	Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves	0,4	0,4
	En proportion des incidents graves	3,4%	2,8%
LEGT-LPO	Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves	0,2	0,2
	En proportion des incidents graves	2,9%	3,7%
LP	Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves	0,5	0,6
	En proportion des incidents graves	3,2%	2,8%

Identification des discriminations dans Sivis (3/3)

- Plus de 80 % des actes à caractère discriminatoire sont racistes.

- 6 % des actes sont antisémites.

(Les autres actes correspondent à des motivations à la fois racistes, xénophobes et antisémites).

Nature des violences à caractère discriminatoire dans SIVIS

- Les actes à caractère discriminatoire s'expriment plutôt par des violences verbales :
 - 67 % des actes racistes, xénophobes ou antisémites se traduisent par des agressions verbales (42 % tous incidents confondus).
- 95 % des incidents racistes, xénophobes ou antisémites sont le fait d'élèves (91% tous types d'incidents confondus).
- 14 % des actes à caractère discriminatoire sont liés à une situation de harcèlement (11,5 % tous types d'incidents confondus).

Les victimes de violence à caractère discriminatoire dans SIVIS

- Les actes à caractère discriminatoire commis par les élèves visent :
 - les élèves dans 65 % des cas (41 % tous incidents confondus) ;
 - dans une moindre mesure les personnels enseignant et non enseignant dans 24 % des cas (42 % tous incidents confondus).

Suites données aux incidents à caractère discriminatoire dans Sivis

- 22 % des actes graves à motivation antisémite, raciste ou xénophobe font l'objet de signalements
(déclarations auprès de l'inspection académique ou du conseil général, mise au courant de la police, de la gendarmerie ou de la justice, dépôt de plainte).
- A titre de comparaison, 36 % de l'ensemble des actes font l'objet de signalements.



Merci pour

votre

attention